

Section sportive scolaire athlétisme

vendredi 9 avril 2021, par [Direction](#)

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe le dossier d'inscription à la section sportive scolaire athlétisme proposée au lycée Langevin de Martigues.

Quelques informations :

- L'inscription à cette section n'est pas dérogatoire.
- Les notes obtenues sur les 3 années que dure la section ne sont pas retenues pour l'obtention du baccalauréat mais sont mentionnées sur les bulletins trimestriels ainsi que les appréciations littérales des professeurs responsables (ce qui peut constituer un élément très positif notamment pour les élèves qui souhaitent intégrer des études en STAPS).
- Les élèves suivent une formation athlétique 2 fois par semaine (2 séances de 1h30) qui relève d'un entraînement de bon niveau.
- Les élèves doivent être à l'aise scolairement, cette charge supplémentaire ne devant pas amputer leurs chances de réussite et d'épanouissement scolaire.

L'équipe de direction.